

## Angers : un prêtre écroué et suspendu

**Author :** Maximilien Bernard

**Categories :** [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

**Date :** 14 juin 2014

Monseigneur **Emmanuel Delmas** a réagi à la mise en examen du curé de la paroisse Saint-Martin-des-Champs pour importation et détention d'images pédophiles. L'évêque a appris "*avec douleur la mise en examen d'un prêtre de son diocèse, suite à une enquête du service régional de la police judiciaire d'Angers*".

Les faits reprochés au prêtre de la paroisse Saint-Martin-des-Champs concernent l'importation, la détention et la diffusion d'images pornographiques mettant en scène des enfants, par Internet.

L'évêque d'Angers condamne

"très fermement de tels actes, éminemment répréhensibles, parce que profondément destructeurs de la dignité des enfants. Si ces faits sont avérés, ce prêtre devra évidemment en répondre devant les juridictions compétentes".

"Pour le bien de tous et dans l'immédiat", Mgr Delmas décide de "suspendre l'exercice de son ministère, tant que l'enquête n'est pas arrivée à son terme". Et, par ailleurs, souhaite "avec force que toute la vérité soit faite dans cette affaire". Il souligne qu'il y apportera "tout son concours".